



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 août 2020

L'an deux mille vingt, le 10 août à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Aquilin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 31 juillet 2020

### Présents:

Annie LESPINASSE, Michel COURBALAY, Jean-Marc VERGNES, Aurélie NEUMANN, Pascale PATERNAULT, Alain SOUDEIX, Jean-Paul GOULET, Fanny PARADE

### Absents:

Daniel DESMAISON (a donné procuration à Jean-Paul GOULET), Philippe CHERCHOULY, Annie ROBY

**Alain SOUDEIX a été nommé secrétaire de séance**

### Ordre du jour

- Validation des procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux
- Mise en place de la commission communale des impôts directs
- Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
- Décision concernant le remplacement des lampadaires au lotissement « Maison Neuve » à la demande du Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne
- Organisation du stationnement des véhicules dans le bourg
- Gestion des flux de circulation dans la commune
- Décision modificative sur le budget du multiple rural
- Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom et ENEDIS

### Après lecture des procès-verbaux des conseils municipaux en date du 13 et 17 juillet 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

### Commission communale des impôts directs

Madame le maire informe le conseil municipal des 24 personnes qui ont été retenues pour constituer la liste en vue de la nomination des membres de la CCID, il s'agit de :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
BERTHE JOYAU Frédérique « Lotissement Maison Neuve » 24110 STAQUILIN	ALEPEE Claudie (prop. Bois) 38, bd de Lattre de Tassigny 24110 ST ASTIER
BEYNEY Joël « Jaubertie » 24110 ST AQUILIN	BORDAGE Virginie « Charroux » 24110 ST AQUILIN
BYLOOS JACQUEMIN Carine « Vitrac » 24110 ST AQUILIN	DESMOULIN Jacques « Ferronie » 24110 ST AQUILIN
CALVES Francette (Prop. Bois) « Les Réveilles » 24110 ST AQUILIN	GIDELSKI Eric « Boisset » 24110 ST AQUILIN
DE VASSELLOT DE REGNE Marin « Les Barbeaux » 24110 ST AQUILIN	IBANEZ Marie « Seyssac » 24110 ST AQUILIN
FERRET Brigitte « Boriac » 24110 ST AQUILIN	LABROUSSE Marc « Vitrac » 24110 ST AQUILIN
JESTIN Patrick Rue des Cailloux 24100 ST AQUILIN	LENAIN Joël « Le Jars » 24110 ST AQUILIN

LARTIGAU Marie-José « Charroux » 24110 ST AQUILIN	Medina Céline « Vitrac » 24110 ST AQUILIN
LESPINASSE Jean-Louis 14 bd des Arènes 24000 PERIGUEUX	NABOULET Christelle « Abbaye de Boisset » 24110 ST AQUILIN
MAGNE Jacques « Bonnet » 24110 ST AQUILIN	NAVARRO Jacques « Jaubertie » 24110 ST AQUILIN
ROBY Charly (prop. Bois) « Charroux » 24110 ST AQUILIN	PEYTOUREAU Gabriel « Le bourg » 24110 ST AQUILIN
SENRENT Patrick « Boriac » 24110 ST AQUILIN	SOULAN Danielle (prop. Bois) 45, rue Paul Bert 24110 ST ASTIER

Elle rappelle que seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés commissaires de la CCID par la Direction Générale des Finances Publiques. La liste est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

### Commission de contrôle des listes électorales

Madame le maire informe de conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Elle est composée d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant, d'un délégué titulaire et d'un suppléant de l'administration désignés par le préfet et d'un délégué titulaire et d'un suppléant du tribunal désignés par le président du tribunal judiciaire.

- Au titre de conseiller municipal : Jean-Paul GOULET se propose en qualité de titulaire et Fanny PARADE en qualité de suppléante.
- Madame le maire propose Marie-France CALVES (titulaire) pour le délégué de l'administration et Charly ROBY (suppléant)
- Joël BEYNEY (titulaire) pour le délégué du tribunal judiciaire et Marie-José LARTIGAU (suppléante).

L'ensemble des personnes proposées est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### Eradication des luminaires « boules »

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne engage une campagne d'éradication des luminaires « boules » et propose d'engager la commune dans le programme de remplacement de ces derniers. Ils sont amenés à disparaître car sources de pollution lumineuse, ils sont énergivores et éclairent davantage le ciel que le sol. Madame le maire expose qu'il y a 9 luminaires « boules » au lotissement « Maison Neuve ». Michel COURBALAY estime que le nombre pourrait être réduit à 6 luminaires. La décision sera prise lorsque le SDE aura estimé les travaux à réaliser et leur coût. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Demande l'inscription de la commune de Saint-Aquilin au second programme d'éradication des luminaires « boules » proposé par le SDE 24
- Sollicite le SDE afin de réaliser une estimation des travaux à réaliser et de leur coût
- Mandate Madame le maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

### Organisation du stationnement des véhicules rue des Cailloux

Il est proposé entre le monument aux morts et la route du « Roc » un marquage au sol pour 3 stationnements (à gauche de la route en partant du monument) et un autre marquage au sol de 3 stationnements (à droite un peu plus loin) avec éventuellement la pose de panneaux. Il faut voir si les stationnements ne gêneront pas le passage des véhicules de secours.

Sur la petite place au niveau du carrefour de la route du « Roc » réalisation d'un marquage pour 3 places de stationnement dont 2 en épis. Le stationnement dans le virage au départ de la route du « Roc » sera interdit.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal. Un arrêté municipal entérinera les décisions ci-dessus.

### Gestion des flux de circulation dans la commune

Actuellement, il y a deux sens interdits sur la commune. Celui de Reverdy (interdit sauf riverains) n'est pas respecté et il est impossible de verbaliser donc sans utilité. Il est proposé de le supprimer. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. Un arrêté municipal entérinera cette décision.

### Décision modificative sur le budget du multiple rural

Madame le maire informe l'assemblée qu'à la demande de Mr de Vencay, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régulariser le compte 6712. Madame le Maire propose de diminuer le compte 61521 - entretien et réparation des bâtiments publics de 10,00 € pour pouvoir alimenter le compte 6712 pénalités, amendes fiscales et pénales du même montant. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### Redevances d'occupation du domaine public par France Télécom et ENEDIS

Madame le maire fait part à l'assemblée que la redevance pour

**France Télécom** : au titre de l'année 2019 (régularisation) le montant dû s'élève à 1186,64 € et pour l'année 2020 à 1213,73 €

**ENEDIS** : le montant dû s'élève à 212,00 € pour l'année 2020

Jean-Marc VERGNES demande comment est calculé le montant de la redevance. Madame le Maire répond que le montant du par ENEDIS est déterminé par rapport à un coefficient revalorisé chaque année et qui tient compte du nombre d'habitants. Le droit de passage de France Télécom est calculé par rapport au nombre de kilomètres d'artères en sous-sol et aériennes et le métrage de l'emprise au sol auxquels sont appliqués un prix donné chaque année par l'Association des Maires de France.

### Questions diverses

Madame le Maire lit le projet d'arrêté que la municipalité est amenée à prendre par rapport aux divagations d'animaux dangereux. Une discussion s'engage sur ce problème qui perdure depuis de nombreuses années et la nécessité de faire prendre conscience aux propriétaires d'animaux errants des dangers que ces derniers peuvent occasionner et des conséquences pécuniaires qui ne manqueront pas de leur être répercutés. Le conseil municipal souhaite que l'arrêté municipal soit largement diffusé, distribué aux propriétaires déjà concernés par le problème, affiché aux panneaux habituels (dans le bourg et villages) et déposé sur le site internet de la commune.

Michel COURBALAY informe l'assemblée que le terrain de pétanque est éclairé et matérialisé. Pour la bonne utilisation du lieu et pour éviter les dérives, il souhaite que deux référents parmi les utilisateurs, gèrent et surveillent l'endroit.

Pascale PATERNAULT propose en septembre la tenue d'une réunion plénière de toutes les commissions communales, d'en établir un compte rendu et de le diffuser.

Madame le Maire informe qu'en ce qui concerne l'assurance responsabilité civile des élus, les personnes qui assurent des missions demandées par le maire sont couvertes par l'assurance contractée par celui-ci.

Certains propriétaires n'ont pas respecté les engagements qu'ils avaient pris de retirer leurs voitures ventouses qui encombrant la rue des Cailloux et détériorent l'environnement. Michel COURBALAY se charge de passer à l'étape au-dessus pour résoudre ce problème récurrent.

Le terrain qui jouxte la salle des fêtes va être débarrassé des encombrants.

En raison de la situation sanitaire, le festival de printemps organisé annuellement par l'association FIL VERT dans le bourg de St Aquilin en septembre est annulé.


Le projet numérique pour équiper l'école communale, porté par la communauté de commune et la commune de St Aquilin est en cours de réalisation.

Aurélié NEUMANN informe l'assemblée de la tenue d'une « journée portes ouvertes » lundi 24 août 2020 à l'école de St Aquilin : de 17h à 17h45 et à l'école de Léguillac de l'Auche : de 18h à 18h45. Les maîtres, les élus, le personnel et les membres de la commission communale éducation seront présents lors des visites pour guider et informer les familles.

Aurélié NEUMANN demande si Madame DEZON a fait réponse au recommandé envoyé par Madame le Maire. Pour rappel, cette lettre demandait le retour de clés et badge et le retour de plusieurs dossiers à la mairie. Madame LESPINASSE répond qu'elle n'a toujours rien reçu à ce jour.

La séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance,  
Alain SOUDEX



Le Maire,  
Annie LESPINASSE